

CHARTRE MUTUELLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION FONCIÈRE, LES COMMUNAUTÉS ET DIFFÉRENTS PARTENAIRES D'APPUI POUR L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE – NORD KIVU

PROJET DE PLANIFICATION
COMMUNAUTAIRE FONCIÈRE
PARTICIPATIVE



ONU  HABILITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

CHARTRE MUTUELLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION FONCIÈRE, LES COMMUNAUTÉS ET DIFFÉRENTS PARTENAIRES D'APPUI POUR L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE – NORD KIVU

**PROJET DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE
FONCIÈRE PARTICIPATIVE**

Juin 2019



ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

CHARTRE MUTUELLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION FONCIÈRE, LES COMMUNAUTÉS ET DIFFÉRENTS PARTENAIRES D'APPUI POUR L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE – NORD KIVU

Publiée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en collaboration avec le ministère provincial en charge des Affaires foncières, Province du Sud Kivu

Tous droits réservés © 2019

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les appellations employées dans cette publication et l'exposé des données qui y figurent n'impliquent pas le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC). L'analyse, les conclusions et les recommandations de la charte ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de son Conseil d'administration, du bailleur de fonds en l'occurrence le DfID ou de l'État de la RDC.

La présente charte peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support à des fins éducatives mais non lucratives, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteurs, à la condition qu'il soit fait mention de la source. L'ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue, ni utilisée à d'autres fins commerciales, sans autorisation préalable écrite du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
B.P. 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tél. : (254) 206 231 20
Télécopie : (254) 2 206 242 66
www.unhabitat.org

Photo de couverture : République démocratique du Congo © ONU-Habitat

REMERCIEMENTS

Mentions spéciales : Département britannique pour le développement international (DFID), le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le gouvernement provincial et toutes les parties prenantes au processus

Auteur : ONU-Habitat

Supervision : Claude Meutchehe Ngomsi

Coordination : Adam Kandine

Édition : Alain Ngono et Oumar Sylla

Mise en page et impression : ONUN/Section des services de publication/Nairobi, certifié ISO 14001 : 2004

Financement : Département britannique pour le développement international (DFID).

Table des matières

Liste des acronymes et abréviations.....	vi
Préambule.....	2
1. Au niveau socio-économique	2
2. Au niveau institutionnel et législatif.....	3
Chapitre I. De la Définition, des objectifs, des parties prenantes, du champ d'application et des principes et valeurs de la charte	5
Section 1. De la Définition de la Charte.....	5
Section 2. Des Objectifs de la présente charte	5
Section 3. Des parties prenantes de la Charte.....	5
Section 4. Du champ d'application de la Charte	6
Section 5. Des principes et valeurs de la Charte.....	6
Chapitre II. Des problèmes majeurs auxquels fait face l'administration foncière, circonscription foncière de Rutshuru	7
Section 1. Problèmes d'ordre procédural et technique.....	7
Section 2. Problèmes d'ordre opérationnel et fonctionnel.....	7
Section 3. Problèmes d'ordre juridique et institutionnel.....	8
Chapitre III. Des engagements des parties.....	9
Section 1. Des engagements communs à toutes les parties prenantes	9
Section 2. Les engagements particuliers de chacune des parties prenantes à la charte	10
Des engagements de l'administration publique pour la promotion de la bonne gouvernance foncière.....	10
Des engagements des partenaires d'appui à l'administration foncière	11
Des engagement des chefs coutumiers et les leaders des communautés locales	12
Des engagement de la société civile s'engage à :	13
Chapitre IV. De l'implication du gouvernement provincial dans la mise en application de la présente charte mutuelle de coopération.....	14
Chapitre V. Des Dispositions finales	15

Liste des acronymes et abréviations

CPLUP.....	Community Participatory Land Use Planning
DFJ	Dynamique des femmes juristes
ETD.....	Entités territoriales décentralisées
FARDC.....	Forces armées de la République démocratique du Congo
FAT	Forum des amis de la terre
FEC.....	Fédération des entreprises du Congo
GAPD	Groupe d'appui pour la paix et le développement
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONU-Habitat.....	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PCFP.....	Planification communautaire foncière participative
PNVi	Parc national de Virunga
RDC.....	République démocratique du Congo
RTGLPE.....	Radiotélévision Grand Lac Plein Evangile
WWF	World Wide Fund

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO



Préambule

La RDC, particulièrement l'Est de la République, offre un contexte particulier où de nombreux défis liés à la gouvernance foncière sont à relever. Ainsi, la gestion non transparente et une affectation inéquitable des terres et l'exploitation des ressources naturelles toujours calqués sur le modèle traditionnel constituent la base de nombreux conflits fonciers complexes. Cela entraîne l'insécurité alimentaire, l'instabilité sécuritaire, et la détérioration du tissu socio-économique des communautés locales.

Pour résorber ces conflits, il a été jugé opportun, après plusieurs initiatives de médiation foncières, de mettre sur pied l'approche participative et communautaire de planification de l'utilisation des terres afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière. Cette approche est un outil efficace pour prévenir les conflits et établir un environnement propice au relèvement communautaire, social et économique dans les zones touchées par la guerre. Elle repose sur quatre piliers :

- (i) La mise en place d'une plate-forme censée promouvoir le dialogue sur la gouvernance foncière, tant au niveau communautaire que provincial

Ainsi, ONU-Habitat dans les Provinces du Nord Kivu, Sud-Kivu et Ituri, facilite la mise en place des plates-formes de dialogue pour une gestion transparente de la terre en appuyant les parties prenantes à formaliser leurs engagements dans le processus de planification foncière.

Les consultations faites au niveau provinciale et locale ont permis de diagnostiquer la situation de la gouvernance foncière dans les sites pilotes et d'obtenir auprès des acteurs clés des informations ayant conduit à l'élaboration de la présente charte de coopération.

Les enjeux relatifs au foncier sont de divers ordres : socio-économique, institutionnel et législatif.

1. Au niveau socio-économique

- Une forte pression démographique et une quête d'espace pour la survie en face d'une mauvaise politique de répartition des terres et l'absence d'un plan d'utilisation et d'occupation rationnelle de terre afin de baliser le chemin pour la génération présente et future ;

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18123

